

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTPELLIER DE MEDILLAN*

Le 7 juin 2018, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation : 28/05/2018

Présents : M GEORGEON, Mmes JACAUD, CLAVEL A., ALIZON M, RAISON S., GUERIN V, CLEMENCEAU C, MM LAINE C, LAINE J-M, NICOLLE E, PICOULET E, JUTTAUD D.

Absents : Mme JEANNAUD M, M PERE Cl.

Madame Anne CLAVEL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

2018_06_05 CIMETIERE – TARIFS ET REGLEMENTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide les règlements du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir,
- définit les tarifs des concessions, des cases des columbariums et des cavurnes comme suit :

DUREE	CONCESSION CIMETIERE	CASE COLUMBARIUM	CAVURNE
5 ans		150 €	
15 ans		400 €	
30 ans		750 €	300 €
50 ans	100 € 1 place 2.50 m2 200 € 2 places 5 m2 300 € 3 places 7.5 m2 400 € 4 places 10 m2		500 €

- définit un tarif de **30 €** pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir comprenant la pose d'une plaque avec Nom, prénom, années de naissance et de décès du défunt.

Fait et délibéré les jour, mois et an sus dits, pour copie certifiée conforme.
A Montpellier de Médillan, le 14 juin 2018.
Le Maire, Thierry GEORGEON



AR PREFECTURE

017-211702444-20180607-2018_06_05-DE
Reçu le 13/06/2018